

COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DÉLIBÉRATION n° 2023/09/28-01**

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance exceptionnelle du 28 septembre 2023, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel NICOD, Vice-président Formation,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation,

**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

**Vu** la délibération n° 2023/04/06-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 6 avril 2023 portant approbation des cadrages d'établissement relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour les diplômes de Licence, Licence professionnelle et Master (M3C), au titre de l'année universitaire 2023/2024),

**Vu** la délibération n° 2023/07/06-05 portant approbation des cadrages d'établissement relatifs aux Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour les diplômes de Licence, Licence professionnelle et Master, au titre de l'année universitaire 2023/2024,

**Considérant** l'évolution des maquettes de formation et les actualisations réglementaires,

**Considérant** la nécessité pour l'établissement d'adapter chaque année les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C),

**DÉCIDE :**

**OBJET : Modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour l'année universitaire 2023/2024 : (ALLSH, FDS, FEG, FDS, FSS, Pharmacie, Polytech, SMPM, SFPC)**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), au titre de l'année universitaire 2023/2024 pour les composantes et service :

- Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH)
- Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FDSP)
- Faculté d'Economie et de Gestion (FEG)
- Faculté des Sciences (FDS)
- Faculté des Sciences du Sport (FSS)
- Faculté de Pharmacie
- Polytech Marseille
- Faculté des Science Médicales et Paramédicales (SMPM)
- Service de Formation Professionnelle continue (SFPC)

**Article 2 :**

Le tableau récapitulatif des demandes et les modalités de consultation sont annexés à la présente délibération.

**COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Composition : 40 membres  
Membres en exercice : 35  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 22

---

Fait à Marseille, le 28 septembre 2023



Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte
ALLSH - FEG	Licence	Sciences sociales (pour le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures / CyPES)	M3C niveau 1 à 3 pour cette formation dont la première année ouvre à la rentrée 2023	ALLSH-FEG_L_Sc sociales_CyPES_23-24_Niv 1 à 3
ALLSH	Licence avec accès santé (LAS)	Toutes mentions avec accès santé proposées par ALLSH	Actualisation du cadrage niveau 1	/
FDSP	Licence avec accès santé (LAS)	Droit	Actualisation du cadrage niveau 1 et modifications mineures en niveau 2	FDSP_LAS_23_24_Niv 1 et 2
FEG	Licence Pro	Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise	Pas de modification	FEG_LP_RPC_23_24_Niv 1 à 3
FEG	Licence avec accès santé (LAS)	Toutes mentions avec accès santé proposées par la FEG	Actualisation du cadrage niveau 1	FEG_LAS V2_23_24_Niv 1 à 3
FSS	Licence avec accès santé (LAS)	Toutes mentions avec accès santé proposées par la FSS	Actualisation du cadrage niveau 1	/
PHARMACIE	DEUST	Préparateur/technicien en pharmacie	Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024	PHARMACIE_M3C_DEUST_Préparateur technicien en pharmacie_23_24
PHARMACIE	Licence Pro	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	Actualisation du cadrage niveau 1	PHARMACIE_M3C_LP_IPC_23_24_Niv 1 à 3
PHARMACIE	Master	Ingénierie de la santé	Actualisation du cadrage niveau 1	PHARMACIE_M3C_M_Ingénierie santé V2_23_24_Niv 1 à 3
PHARMACIE	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024	PHARMACIE_M3C_DFGSP2 V2_23_24 PHARMACIE_M3C_DFGSP3 V2_23_24
PHARMACIE	Diplôme de formation approfondie (DFA)	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024	PHARMACIE_M3C_DFASP1 V2_23_24 PHARMACIE_M3C_DFASP2 V2_23_24
PHARMACIE	Diplôme de docteur d'Etat	3°cycle court	Modification de l'accès à la sixième année filière industrie pour les étudiants issus de la cinquième année filière internat induite par la modification des M3C de la cinquième année	PHARMACIE_M3C_6ème année V2_23_24

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte
POLYTECH	Diplôme d'ingénieur	Spécialités ouvertes en apprentissage	<p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p> <p>Introduction de la liste des aménagements proposés par Polytech pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (ensemble des aménagements proposés par AMU)</p> <p>La terminologie "année supplémentaire" est utilisée en lieu et place de "redoublement". Un contrat pédagogique individuel est établi pour l'apprenti bénéficiant d'une année supplémentaire</p> <p>Pour les étudiants en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation de la procédure de certification du niveau d'anglais selon les recommandations de la CTI</li> <li>- adaptation de la procédure de délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de cursus avec établissement d'un "contrat individuel d'inclusion et d'adaptation"</li> </ul>	POLYTECH_DI sous statut apprenti_23_24
POLYTECH	Diplôme d'ingénieur	Spécialités en formation initiale	<p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p> <p>Introduction de la liste des aménagements proposés par Polytech pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (ensemble des aménagements proposés par AMU)</p> <p>Pour les étudiants en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation de la procédure de certification du niveau d'anglais selon les recommandations de la CTI</li> <li>- adaptation de la procédure de délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de cursus avec établissement d'un "contrat individuel d'inclusion et d'adaptation"</li> </ul>	POLYTECH_DI sous statut étudiant_23_24
SCIENCES	Licence avec accès santé (LAS)	Toutes mentions avec accès santé proposées par SCIENCES	Actualisation du cadrage niveau 1	/
SFPC	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)	DAEU	Déclinaison des M3C du DAEU pour les étudiants en alternance suite à l'ouverture de ce diplôme à l'apprentissage à compter de la rentrée universitaire 2023/2024	SFPC_DAEU-Alternance_23-24
SMPM - Médecine	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	<p>Pour la deuxième année (DFGSM 2), modification des M3C approuvées par la CFVU du 6 juillet dernier pour l'UE "Formation au numérique" sur les deux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* réduction de la durée de l'épreuve à 105 minutes au lieu de 120</li> <li>* cette UE, bien que comportant des TP, est concernée par les dettes</li> </ul>	SMPM_DFGSM2 V2_23_24

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte
SMPM - Médecine	Diplôme de formation approfondie (DFA)	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	<p>Pour toutes les années, introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p> <p>DFASM 1 et DFASM 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* pour le contrôle de la présence des étudiants et l'application du malus à la note d'ECOS, une séance de TD représente désormais deux heures de TD et non plus une demi-journée de TD</li> <li>* le malus appliqué à la note d'ECOS pour absence à une séance de TD est ramené de 0,20 point à 0,10 point, que cette absence soit constatée lors du premier ou lors du deuxième élargement le cas échéant. Ce malus est désormais également attribué en cas de fausse signature.</li> <li>* pour les examens, mises en place d'épreuves dématérialisées sur tablettes utilisant la docimologie prévue pour les épreuves dématérialisées nationales (EDN)</li> <li>* précision sur les conseils et comités dans lesquels les étudiants doivent être élus pour l'attribution du bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement [...]" et ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</li> <li>* ouverture d'UE "optionnelles" créditées supplémentaires et d'UE "Engagement" qui seront prises en compte et valorisées au titre du parcours de formation des étudiants selon les critères de la grille nationale de valorisation pour l'accès à l'internat en fin de DFASM 3</li> </ul> <p>DFASM 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* suppression de la sixième période de stage hospitalier de 12 à 13 semaines sur les mois de juin à septembre</li> </ul> <p>DFASM 3 pour les étudiants redoublants ou admis en DFASM 1 avant 2021/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* précision et modification des enseignements obligatoires et du nombre maximum d'absences autorisés pour chacun d'eux</li> <li>* suppression du bonus "Examen blanc ECNi"</li> <li>* le certificat de compétences cliniques n'est pas capitalisable</li> </ul> <p>DFASM 3 pour les étudiants primants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* ajustements liés à la prise en compte du référentiel des items de connaissances et de celui des compétences définis par l'arrêté du 24 juillet 2023 portant modification de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales</li> <li>* ajustement relatif aux absences avec application d'un malus de 0,10 point à la note d'ECOS en cas d'absence à une séance de TD de deux heures</li> <li>* précision sur les conseils et comités dans lesquels les étudiants doivent être élus pour l'attribution du bonus "Participation à la vie institutionnelle de l'établissement [...]" et ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</li> <li>* ouverture d'UE "optionnelles" créditées supplémentaires et d'UE "Engagement" qui seront prises en compte et valorisées au titre du parcours de formation des étudiants selon les critères de la grille nationale de valorisation pour l'accès à l'internat en fin de DFASM 3</li> </ul>	SMPM_DFASM1_23_24 SMPM_DFASM2_23_24 SMPM_DFASM3_23_24 Primants SMPM_DFASM3_23_24 Doublants
SMPM - Paramédical	Licence et Diplôme d'Etat	Sciences pour la santé et Infirmier	M3C liées à l'ouverture de cette mention de licence en double diplomation avec le diplôme d'état d'infirmier	SMPM_DE infirmier et L.Sc pour la santé_23-24
SMPM - Paramédical	Licence avec accès santé (LAS)	Sciences pour la santé	M3C liées à la licence pour la santé pour les étudiants ayant choisi l'option avec accès santé	SMPM_L_Sc pour la santé option accès santé_23-24

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte
SMPM - Paramédical	Certificat de capacité	Orthophoniste	<p>Modifications des modalités d'évaluation en lien avec les modifications des maquettes des enseignements</p> <p>Introduction pour chaque UE d'une note seuil à 5/20 en dessous de laquelle la compensation de l'UE n'est pas possible</p> <p>Pour les évaluations combinant du contrôle continu et un contrôle terminal, la part de l'examen terminal représente désormais 70% de la note finale et non plus 50%</p> <p>Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</p> <p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p>	SMPM_CC_Orthophoniste_23_24
SMPM - Paramédical	Diplôme	Cadre de santé	<p>Modifications de certaines modalités d'évaluation en première année en lien notamment avec la modification de la maquette des enseignements</p> <p>Indication des modalités d'évaluation de la deuxième année qui ouvre à la rentrée 2023</p> <p>Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</p> <p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p>	SMPM_Diplome_Cadre de santé_23_24
SMPM - Paramédical	Diplôme d'Etat	Infirmier de bloc opératoire	<p>Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</p> <p>Modifications de certaines modalités d'évaluation en première année</p> <p>Indication des modalités d'évaluation de la deuxième année qui ouvre à la rentrée 2023</p> <p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p>	SMPM_DE_Infirmier bloc opératoire_23_24
SMPM - Paramédical	Diplôme d'Etat	Infirmier en pratique avancée	<p>Modifications de certaines modalités d'évaluation sur les deux années du diplôme</p> <p>Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</p> <p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p>	SMPM_DE_Infirmier pratique avancée_23_24
SMPM - Paramédical	Diplôme d'Etat	Puéricultrice	<p>Modifications de certaines modalités d'évaluation en première année en lien notamment avec la modification de la maquette des enseignements</p> <p>Indication des modalités d'évaluation de la deuxième année qui ouvre à la rentrée 2023</p> <p>Ajout d'un bonus "Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap"</p> <p>Introduction de la disposition relative à l'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle approuvée par la CFVU du 6 juillet 2023 lors du vote des cadrages M3C L, LP et M pour 2023-2024</p>	SMPM_DE_Puéricultrice_23_24

**AMU - CFVU : DÉLIBÉRATION n° 2023/09/28-01**

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION n° 2023/09/28-01

Consultation des modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), votées en **CFVU exceptionnelle le 28 septembre 2023**, via le lien AMUbox public, ci-dessous :

<https://amubox.univ-amu.fr/s/6GJsywpFb2HppPw>